



Commune de Bannay (18)

PROCES-VERBAL du 13 JUIN 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le treize juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BANNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal sous la présidence de monsieur Alain ANDRÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 juin 2024.

Etaient présents : Alain ANDRÉ, Chantal MARCILLY, Françoise DOISNE, Sabine BARRÉ, Catherine EVEZARD, Isabelle ROUSSEL, Jean-Michel GARNIER, Jean-Philippe LAVERGNE, Stéphanie GOIN.

Absents représentés : André TEYSSANDIER pouvoir donné à Françoise DOISNE, Isabelle DAVID pouvoir donné à Chantal MARCILLY, Jérôme PIVERT pouvoir donné à Sabine BARRÉ, Bruce AUBLIN pouvoir donné à Alain ANDRÉ, Christian COTTAT pouvoir donné à Jean-Michel GARNIER, Alexandra CHRETIEN pouvoir donné à Isabelle ROUSSEL.

Secrétaire de séance : Stéphanie GOIN.

La séance est ouverte à 18 h 45.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à apporter sur le compte rendu du 9 avril 2024.

Modifications demandées : questions diverses : réponses non notées.

Comptes rendus : non notés.

Le compte-rendu est approuvé par 11 voix pour, 3 contre (Alexandra CHRETIEN, Jean-Michel GARNIER, Isabelle ROUSSEL) et 1 abstention (Christian COTTAT).

1 - 13062024 – DELIBERATION RELATIVE A LA CONTRIBUTION 2024 AU FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier du Conseil Départemental du Cher relatif au soutien financier attribué à certains de nos administrés et précise qu'une convention relative à la contribution financière de la commune de Bannay au Fonds de Solidarité pour le Logement a été signée en 2010 avec le Conseil Départemental du Cher.

Ce Fonds de Solidarité pour le Logement est l'un des dispositifs instaurés par la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement des plus démunis.

De ce fait, le Maire propose pour l'ensemble des aides (logement, eau, énergie) une participation financière identique à l'année précédente soit 350,00 €. Cette somme a été inscrite lors du vote du budget.

POUR : - Nb : 14

CONTRE : - Nb : 1 - Noms : Christian COTTAT

ABSTENTION : - Nb : 0 - Noms :

ACCEPTE la participation financière à hauteur de 350,00 € pour l'année 2024 et pour l'ensemble des aides.

2 - 13062024 – DELIBERATION RELATIVE AU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LES COURS DE TAI CHI CHUAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention pour la location de la salle polyvalente pour les cours de TAI CHI CHUAN pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025 au même tarif, soit 20 € par séance effective. Le titre de recettes sera émis tous les débuts de mois pour le mois écoulé.

POUR : - Nb : 15...
CONTRE : - Nb : - Noms :
ABSTENTION : - Nb : - Noms :

AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler et à signer la convention pour la location de la salle polyvalente pour les cours de TAI CHI CHUAN.

3 - 13062024 - DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION DU TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE AU 01/07/2024 – 100 % APRES AVIS DU CST

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer le taux d'avancement de grade suivant :

Cadre d'emploi Adjoint technique
Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe
Taux : 100 %

En effet, un agent peut bénéficier d'un avancement de grade à partir du 1^{er} juillet 2024 et l'avis du CST du Centre de Gestion du Cher a approuvé à la majorité cet avancement de grade lors de sa séance du 13 mai 2024.

POUR : - Nb : 14.....
CONTRE : - Nb : 1..... - Noms : Christian COTTAT.....
ABSTENTION : - Nb : - Noms :

ACCEPTE la création du taux d'avancement de grade Adjoint technique principale 2^{ème} classe à partir du 1^{er} juillet 2024.

4 - 13062024 – DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la feuille de proposition d'avancement de grade d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2024 avec avis favorable émis par le Comité Social Territorial (CST) du 13 mai 2024.

De ce fait, il est nécessaire de créer l'emploi d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe.

POUR : - Nb : 14.....
CONTRE : - Nb : 1..... - Noms : Christian COTTAT.....
ABSTENTION : - Nb : - Noms :

ACCEPTE la création d'emploi Adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2024.

5 - 13062024 – DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'EMPLOI REDACTEUR

Suite au départ de la secrétaire générale de mairie et au vu de la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de créer l'emploi de Rédacteur au 1^{er} septembre 2024 à raison de 35 heures par semaine afin de pouvoir recruter la personne choisie.

Elle sera recrutée au grade de Rédacteur – échelon 1, en CDD pour 6 mois à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024 pour exercer les fonctions de secrétaire générale de mairie et gérante de l'Agence Postale Communale.

POUR : - Nb : 11

CONTRE : - Nb : 4 - Noms : Isabelle ROUSSEL - Alexandra CHRETIEN -
Christian COTTAT – Jean-Michel GARNIER

ABSTENTION :- Nb : - Noms :

ACCEPTÉ la création d'emploi Rédacteur à compter du 1^{er} septembre 2024 à raison de 35 heures par semaine.

6 - 13062024 - DELIBERATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU MARCHE CONCERNANT LA REHABILITATION DU CHEMIN DES ECUREUILS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un marché de travaux pour la réhabilitation du chemin des Ecureuils a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Cette consultation a été lancée le 22 avril 2024 pour une remise des offres fixée au 24 mai 2024 à 12h00.

La consultation comprenait 1 lot :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Aménagement du chemin des Ecureuils

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 06 juin 2024 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Nom de l'entreprise</i>	<i>Montant TTC</i>
1	Aménagement du chemin des Ecureuils	SAS ROBINEAU	299 940,00
		TOTAL	299 940,00

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le choix de l'entreprise ci-dessus exposée dans le cadre du marché concernant la réhabilitation du chemin des Ecureuils.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

POUR : - Nb : 15

CONTRE : - Nb : - Noms :

ABSTENTION : - Nb : - Noms :

ACCEPTE de retenir l'entreprise ci-dessus exposée dans le cadre du marché concernant la réhabilitation du chemin des Ecureuils et AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

7 - 13062024 – DELIBERATION PORTANT OCTROI D'UN DON FINANCIER A L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES SURY EN VAUX VERDIGNY

Le 25 mai dernier ont eu lieu à Saint Satur « Les Jeux des Petits Sancerrois » organisés par l'association de parents d'élèves Sury en Vaux Verdigny afin de créer un évènement sportif unique qui s'adressait à tous les enfants des écoles suivantes :

- Bannay
- RPI Crézancy-en Sancerre / Menetou-Ratel / Sens Beaujeu
- RPI Gardafort / Jalognes / Veaugues / Vinon
- RPI Ménétréol-sous-Sancerre / Saint Bouize / Thauvenay
- RPI Sury-en-Vaux / Verdigny
- Saint Satur
- Sancerre Ecole Porte César
- Sancerre Notre Dame

Cet évènement a consisté en une compétition entre les écoles, qui avaient le choix de représenter un pays à travers des jeux conviviaux.

L'association de parents d'élèves Sury en Vaux Verdigny a demandé à chaque mairie dont l'école participait à cette manifestation de bien vouloir leur apporter un soutien financier.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal de leur octroyer la somme de 100 euros.

POUR :	- Nb : 14.....	
CONTRE :	- Nb : 1	- Noms : Christian COTTAT.....
ABSTENTION :	- Nb :	- Noms :

ACCEPTE l'octroi d'un don financier d'un montant de 100 euros à l'association de parents d'élèves Sury en Vaux Verdigny.

8 – QUESTIONS DIVERSES :

- Jean-Michel GARNIER demande :

→ si la nouvelle secrétaire sera opérationnelle en septembre.

Réponse : elle prend ses fonctions au 1^{er} septembre et sera opérationnelle au 16 septembre, les formations nécessaires sont prévues.

→ s'il faut revoir le plan de financement des travaux de réhabilitation du chemin des Ecureuils.

Réponse de Jean-Philippe LAVERGNE qu'il faut juste le réactualiser.

→ Jean-Michel GARNIER a eu des remarques d'administrés mécontents quant à la fermeture de l'Agence Postale en juillet et août.

Réponse : pas de remarque d'administrés en mairie. La gérante étant en vacances en juillet les années précédentes donc pas de changement.

Pour le mois d'août très peu de clients.

→ que l'on envoie les éléments à développer en pièce jointe de l'ordre du jour.

Réponse : les membres du conseil peuvent passer à tout moment en mairie pour avoir les éléments.

- Où en est la construction illégale aux Mondets :

Monsieur le maire fait lecture du courrier de réponse de l'avocat.

Un courrier sera envoyé aux services vétérinaires pour une visite et un courrier sera adressé directement au procureur.

- Construction nouvelle garderie : à quand la pose des panneaux de communication ?
Monsieur le Maire répond que les panneaux seront mis en place le 17 juin.
- Date d'inauguration garderie ? : Monsieur le Maire répond de l'envoi d'invitations en juillet pour inauguration en septembre.
- A quand la mise en place convention Participation Citoyenne : c'est le mardi 16 juillet à 15h00.
Monsieur le Maire informe que le protocole sera signé par la Préfecture, gendarmerie et Monsieur le Maire en présence des citoyens concernés.
- Déblais sur le terrain de la commune rue de la Poste. Réponse de Monsieur le Maire : la commune et certains habitants désirent en récupérer. Mise en place de rubalise, les gravats seront déblayés au fur et à mesure.
- Jean-Michel GARNIER fait un rappel sur les normes de sécurité. Monsieur le Maire répond qu'une note de service sera à remettre aux employés communaux.
Il y a un référent assistant de prévention, cela sera notifié aux agents par courrier.
- Jean-Michel GARNIER demande des informations sur l'évacuation des eaux sur un terrain privé route des Rames. Monsieur le Maire répond que chacun doit gérer ses eaux usées et les eaux de pluie. Une réunion entre les différentes parties doit avoir lieu.
- Isabelle ROUSSEL demande pourquoi les toilettes publiques place de l'église sont encore fermées.
Monsieur le Maire répond que nous sommes dans l'attente d'un plombier.
- Isabelle ROUSSEL informe qu'il n'y a aucun changement grille cimetière. Monsieur le Maire va envoyer une lettre recommandée à l'artisan.
- Le terrain sportif est-il un lieu de stockage ? Réponse de Monsieur le Maire : c'est un dépôt mairie et C.E.E. Stockage à cet endroit car fermé pour éviter les vols.
- Changement de chauffage à l'école évoqué aux vœux du maire. Monsieur le Maire répond que nous avons reçu deux devis. La commission travaux sera réunie pour consulter les devis. Il sera vu en même temps pour le chauffage de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.

Le Maire,
A. ANDRÉ

La secrétaire,
S. GOIN

